

Genève - concours d'architecture aux Grottes

Autor(en): **Lupu, Mircea**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **68 (1996)**

Heft 3

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129458>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

GENÈVE - CONCOURS D'ARCHITECTURE AUX GROTTES

Pour une reconstruction économique des immeubles 16, 18, 20, 22, rue des Grottes, tel était le titre de ce concours

Les immeubles populaires sis 16-22, rue des Grottes, présentant un fort degré de détérioration et un manque de confort généralisé, la Ville de Genève a décidé d'organiser un concours d'architecture en vue d'une démolition-reconstruction.

Le contexte dans lequel se déroule cette compétition relève d'une certaine complexité. C'est pourquoi les conditions cadres ont été définies comme suit :

- comment s'intégrer au sein du tissu historique des Grottes et avec quels moyens, afin que cette opération soit de conception économique dans le but d'offrir des logements pour des personnes de condition modeste? A cet effet, la Ville de Genève a admis une remise en question de ses standards en matière de logements.

LE LAURÉAT

Le projet lauréat: ARGOS, présenté ici, obtient le 1^{er} prix de Fr. 25 000.-

L'architecte est Mircea Lupu, Architecte E.P.F. SIA 14b, ch. David Munier - 1223 Cologny

Collaborateurs: Thierry Grosclaude, Thierry Suchet, Henrik Thorlund

Commentaire du jury: ce projet «manifeste» est celui qui répond le mieux aux objectifs du concours:

- intégration au sein d'un tissu historique,
- conception économique,

- variétés typologiques intégrant catégories modestes et ménages atypiques.

Ce projet réussit une synthèse de ces qualités, claire et particulièrement cohérente.

L'intégration au quartier n'est pas tentée par mimétisme, mais est assurée par une réinterprétation moderne de la simplicité des techniques utilisées à l'époque.

Ce projet constitue un ensemble composé du bâtiment maintenu (24, rue des Grottes), d'un bâtiment longitudinal et d'un bâtiment de tête sur la place des Grottes. Deux césures articulent ces trois corps, assurent la liaison entre la rue des Grottes, la rue de la Sibérie et le square Berger et développent, de manière intéressante, le réseau piétonnier existant.

Ces détachements créés en plan et en élévation reconnaissent élégamment la pente du site.

La distribution par coursives permet une relation conviviale avec le square. Ce choix distributif contribue par ailleurs à la rationalité et à l'économie du projet. Ces préoccupations se retrouvent dans le choix des matériaux adoptés, le percement des façades, le système structurel et la sobriété d'expression. Les calculs des

(suite page 11)

LE JURY

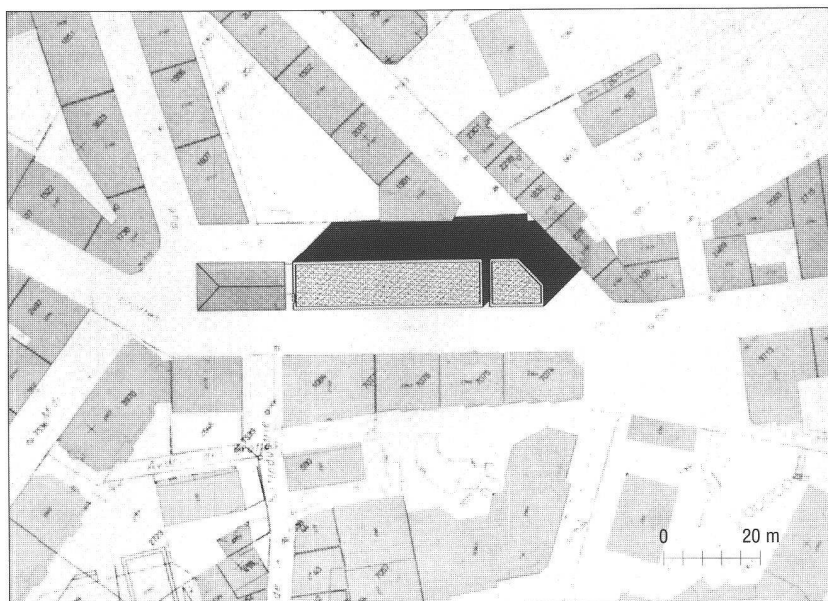
Président: Daniel Baillif, architecte à Carouge

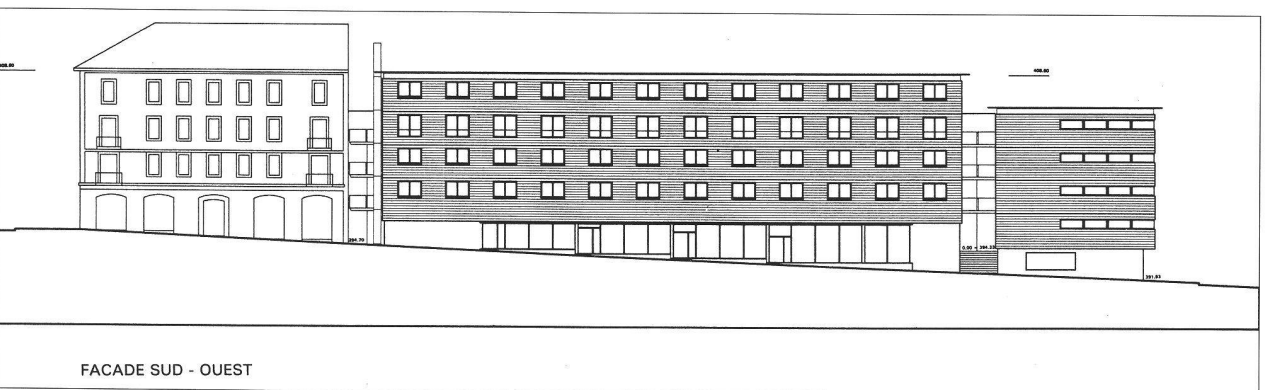
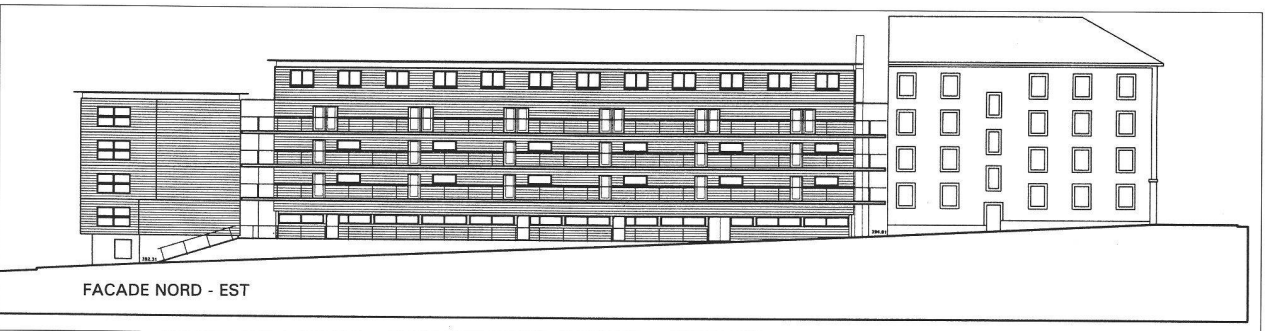
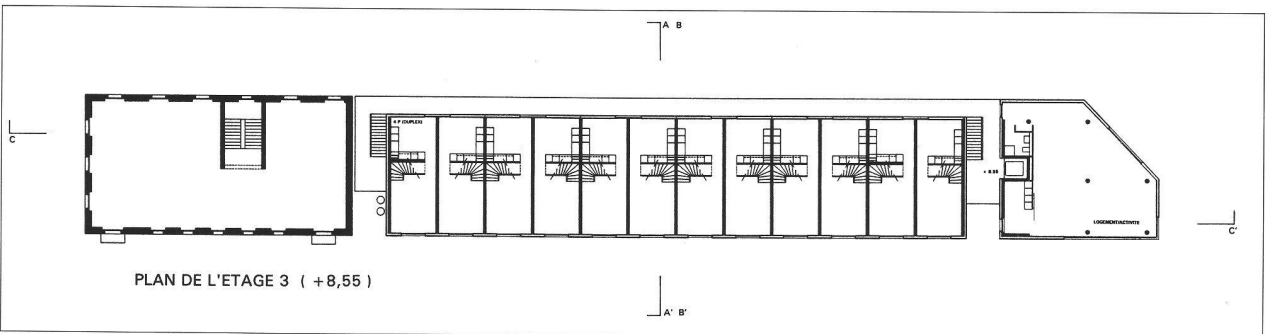
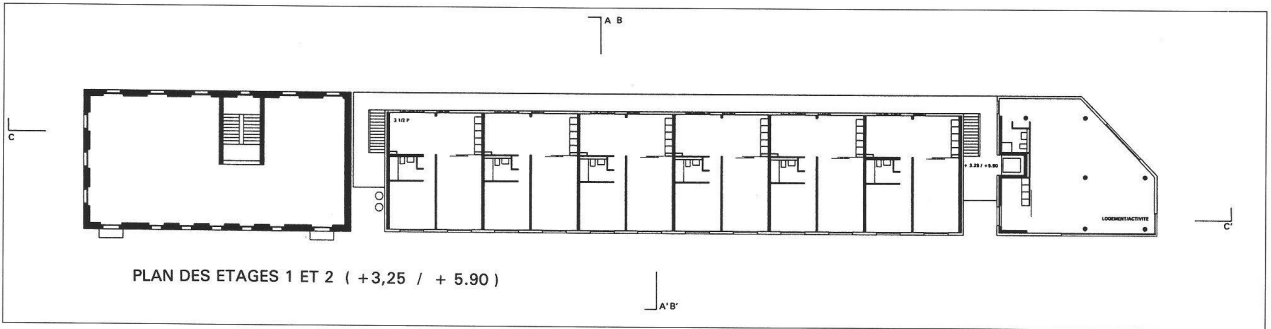
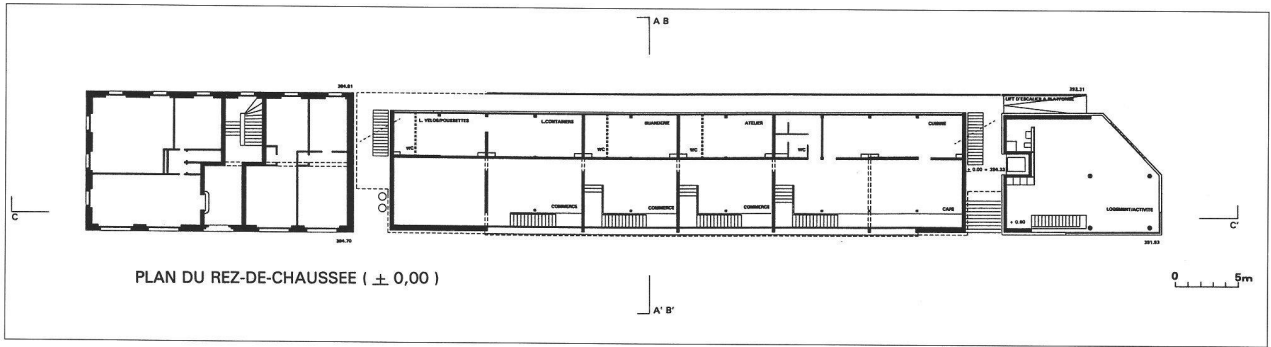
Vice-président: Michel Ruffieux, directeur de la division, l'aménagement et des constructions, ville de Genève.

Membres: Brigitte Satorre-Weber, architecte à Genève, représentante des habitants du quartier des Grottes; Philippe Bonhôte, architecte à Genève; Jean-Pierre Bossy, chef du service d'architecture (VdG); M. Bernard Debieux, adjoint de direction, Gérance immobilière municipale (VdG); Nicolas Deville, architecte à Carouge; Bruno Marchand, architecte à Genève; Marc Mozer, architecte à Genève; Hugo Kehrl, police des constructions (D.T.P.E.); François-Joseph Z'Graggen, architecte à Nyon.

Suppléants: Pierre Bonnet, architecte à Carouge; Philippe Ruegg, architecte, service d'architecture (VdG).

Experts: Jean-Pierre Cêtre, ingénieur civil à Carouge; Pierre-Henri Heizmann, adjoint technique de direction, service de l'énergie (VdG); B. Flach, expert chargé d'établir le coût estimatif des projets, à Lausanne; Michel Bonnet, police des constructions (D.T.P.E.)





experts confirment par ailleurs que ce projet est le plus intéressant au point de vue économique et locatif. Ces qualités prennent aussi appui sur la simplicité des typologies adoptées, regroupées en trois catégories :

- un duplex classique dont les fonctions sont fixées ;
- un trois pièces qui offre une bonne neutralité au sens de la variété d'utilisation des espaces ;
- un type « loft ».

Ces seuls trois types offrent néanmoins une large réponse aux besoins

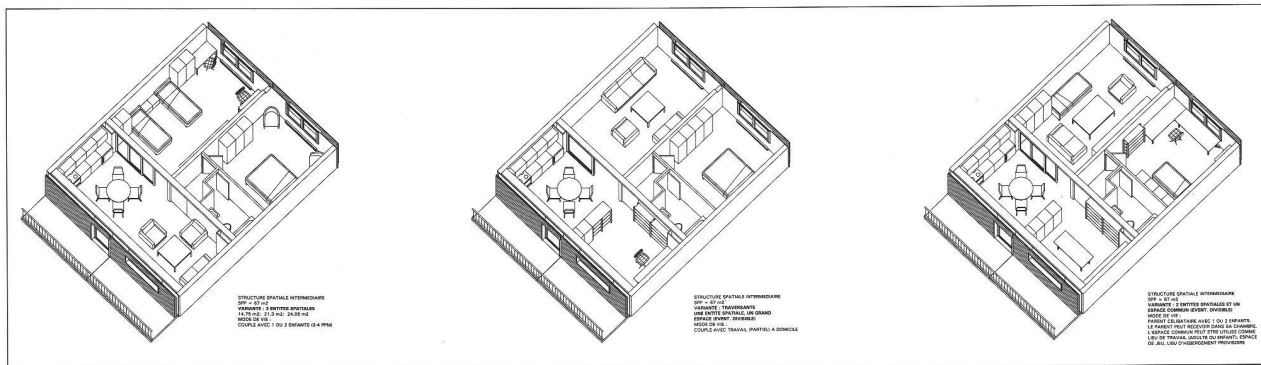
formulés dans le programme. Cependant, à côté de ces qualités majeures, le jury relève quelques points non aboutis :

- la relation entre les arcades et la rue est insuffisante, comparée à ce qu'offre l'existant et paraît aussi trop fermée face à la place des Grottes ;
- les locaux communs, bien placés côté rue de la Sibérie, ne sont pas assez ouverts, bien que desservis par une circulation semi-publique ;

- les jours des logements paraissent insuffisants dans la relation coursive-square Berger et vers la place des Grottes. Par ailleurs, les percements adoptés dans le bâtiment de tête handicapent la possibilité de diversification des typologies.

RECOMMANDATION DU JURY

Le jury recommande le projet ARGOS au maître de l'ouvrage pour la poursuite des études.



LE PROJET VU PAR SON AUTEUR

« Les Grottes » constituent un des quartiers les plus présents dans la vie de notre cité. La littérature qui s'y est attachée en témoigne et dissuade toute tentative de synthèse complète. Il nous semble, dans ces conditions, plus raisonnable de mettre plutôt en évidence les traits caractéristiques qui ont alimenté notre réflexion. L'apparente homogénéité cache ainsi, en réalité, une grande diversité. Habitat, commerces, activités, se côtoient dans un périmètre relativement restreint.

Une majorité typologique de « produits de l'architecture d'entrepreneurs » n'exclut pas la présence de maisons faubouriennes, de maisons ouvrières, d'immeubles de rapport et même de villas locatives*.

Cette diversité, qui a permis l'adoption des morphologies et des matérialisations courageuses lorsque les modes de vie ou les activités l'ont justifiée, est en même temps réglée par des facteurs d'homogénéisation qui contribuent d'une manière prégnante à la définition des masses due à une relativement faible profondeur, socles bien marqués, accord des corniches, nature des percements.

Le concept - partant d'une marge de formalisation urbaine restreinte -

prend en compte, en premier lieu, la définition typologique. Ainsi, la distribution à coursive - qui nous semble appropriée à la thématique spécifique de l'habitat proposé - entraîne un développement horizontal majoritaire. La continuité de la corniche avec le no. 14 accentue cette situation nouvelle. Côté rue des Grottes, le socle commerce et activités s'adapte à la pente. Un bâtiment de tête (avec une typologie particulière) prend en charge les rapports avec les « événements » du côté est.

Mode de vie, diversité typologique

L'étude prend en compte le fait que les notions de : « habitants de catégorie modeste » et « ménages atypiques » - bien que proches sur le plan des capacités financières - peuvent se traduire dans des demandes d'habitabilité assez différentes.

Dans ce sens, une première hypothèse de travail établit trois « paliers de souplesse d'utilisation » :

- a./ - structures spatiales *fragmentées* répondant à une demande liée à des modes de vie plutôt traditionnels ;
- b./ - structures spatiales *intermédiaires* qui déterminent deux zones d'appropriation :

- une première qui peut facilement générer deux entités spatiales sans pour autant compromettre l'éventualité d'une option « traversante » ;
- une deuxième, destinée surtout à des activités communes, mais divisibles à son tour ;

c./ - structures spatiales *libres* laissant une plage assez large pour l'habitat et activités en rapport.

La répartition des logements correspondant aux « paliers » se fait par parties homogènes de bâtiment.

Les structures « fragmentées » (duplex) sont disposées au troisième étage et en attique.

Les structures « intermédiaires » se trouvent au premier et deuxième étage.

La « tête » est destinée aux structures libres.

L'appropriation des structures « intermédiaires » ne doivent pas entraîner des modifications constructives significatives.

Nicolas Lupu

* La substance des Grottes - Journées et nuit du Patrimoine, Genève 9-10 septembre 1995